Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-213500242-20260507-DE26_61-DE

DÉLIBÉRATION

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
VILLE DE BETTON
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 06/05/2026

Date de la convocation : 30 avril 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le 6 mai 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de la Ville de BETTON, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de François BROCHAIN, Maire.

PRÉSENTS (33) : F. BROCHAIN, Maire, V. FRABOT, F. MIGNON, S. CHERIF, T. FELIX, S. HILLION, A. AMAR, K. LEPINOIT-LEFRÊNE, G. JOSSELIN, S. ROUILLARD, Adjoints,
F. CABEDOCE, C. CACHEUX, M. DELASSUE, E. DELPY, A. DEWAS, P. DOUDARD, C. DUBOST, A. GORCE, H. KERIVEL, S. LABOUX MORIN, O. LE MOIGN, J.-Y. LOURY, C. MORIN SAUVÉE, P. NAVELLOU, E. PIRET, N. RAOULT, N. ROUSSELOT, T. TOTO-ZARASOA, A. BIDAULT, P. CORNICHET, N. JAOUEN, S. LAPIE, M. PARAIRE, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS (0) :

PROCURATIONS DE VOTE (0) :

T. TOTO-ZARASOA a été nommé en qualité de secrétaire de séance.

***

N°	Intitulé de la délibération	Rapporteur
26-61	RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT ET D'ACTIVITÉ DE LA RÉGIE DE RENNES MÉTROPOLE : PRISE D'ACTE	**MAIRE**

Annexe 1 – Rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement et d'activité de la régie de Rennes Métropole, présentation synthétique
Annexe 2 – Rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement et d'activité de la régie de Rennes Métropole, présentation complète

Selon les dispositions de l'article L 2224-5 du Code général des collectivités territoriales, le président d'un établissement public de coopération intercommunale « présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement destiné notamment à l'information des usagers ».

Ce rapport est envoyé aux 43 communes membres de Rennes Métropole en vue d'une communication par l'exécutif devant l'assemblée délibérante en séance publique.

Ce rapport, dont le contenu est prévu réglementairement, comprend : la caractérisation technique du service, la tarification et les recettes du service, les indicateurs de performance, le financement des investissements, les actions de solidarité et de coopération.

Le service public d'assainissement collectif :
L'année 2024 est la dernière année qui a vu cohabiter deux modes de gestion des services publics de l'assainissement sur le périmètre de la Métropole. Trois contrats de délégation de service public étaient

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-213500242-20260507-DE26_61-DE

encore en vigueur, représentant neuf communes. Sur le reste du territoire, c'est la régie d'assainissement qui exploitait le service public d'assainissement.

D'un point de vue général, on peut noter quelques éléments concernant le service public métropolitain de l'assainissement. Le nombre d'abonnés a dépassé la barre des 200 000 en 2024. Il était de 197 200 en 2023. Le nombre d'habitants sur Rennes Métropole est de 476 936.

D'un point de vue technique, environ 1 672 km de réseaux (unitaires ou séparatifs) sont exploités. Le taux de renouvellement de ces réseaux, qui est un enjeu majeur de la régie, s'élevait sur l'année 2024 à 0,45 %, en stabilité par rapport à l'année 2023. Ce taux a subi une hausse par rapport à l'année 2022 où il était de 0,25 %. En moyenne, sur les cinq dernières années, il s'élève à 0,35 % (contre 0,28 % en 2020). L'objectif de renouvellement des réseaux est de 1,25 % par an à horizon 2030, ce qui représente environ 21 km de réseau renouvelé par an.

Un autre indicateur réglementaire du service public de l'assainissement métropolitain est celui des débordements des effluents dans les locaux des usagers causés par un dysfonctionnement du service public. Ce taux est de zéro en 2024. Il se situait entre 0,105 ‰ et 0,149 ‰ depuis les cinq dernières années.

En 2023, 28 stations d'épuration géraient les effluents des habitants de Rennes Métropole, dont 25 exploitées par Rennes Métropole.

Les stations ont une capacité de traitement totale de 593 770 équivalents habitants. Le volume total traité en 2024 par l'ensemble des 25 stations d'épuration est d'environ 29 millions de m³ dont un peu plus de 17 millions de m³ pour l'usine de Beaurade.

En 2024, la consommation électrique de l'ensemble des stations d'épuration de Rennes Métropole a augmenté de 10,4 % par rapport à 2023 en passant de 19 278 942 kWh à 21 283 931 kWh. Cette augmentation est très majoritairement due à la remise en marche de
l'installation OVH qui avait été à l'arrêt technique en 2022 et 2023, ce qui avait eu un fort impact sur la consommation globale du système d'assainissement à la baisse.

Enfin, ces stations ont généré 8 071 tonnes de matière sèche de boues contre 7 900 en 2023.

D'un point de vue financier, l'ensemble des flux financiers relatifs à la compétence assainissement, collectif et non collectif, se retrouve au sein du budget annexe assainissement de Rennes Métropole. Ces mouvements doivent pouvoir être distingués selon qu'ils concernent le périmètre de la régie, le périmètre d'une commune en délégation de service public, ou bien le SPANC (service public de l'assainissement non collectif).

Le compte financier unique (CFU) 2024 du budget assainissement fait ressortir les éléments suivants, sur la section d'exploitation.

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 28,8 M€ au CFU 2024 et sont en légère baisse par rapport à 2023. Elles concernent :

- Les charges à caractère général (61 % des dépenses d'exploitation) qui sont en baisse de 5,6 % principalement du fait de la fin des marchés d'exploitation (- 1,84 M€) conclus sur le sud et le nord-ouest de la métropole et la baisse des prix de l'électricité et les effets des mesures d'économie d'énergie (- 1,4 M€) ;
- Les charges de personnel qui s'élèvent à 8,8 M€, et représentent près de 31 % des dépenses d'exploitation. Elles sont en augmentation du fait de l'extension de la régie et d'un niveau de vacance de postes inférieur à l'année 2023 ;

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-213500242-20260507-DE26_61-DE

Les recettes d'exploitation, constituées à 98 % de produits des services, s'élèvent à 32,1 M€ et sont stables par rapport à 2023.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 34,53 M€ en 2024 dont 28,8 M€ de dépenses d'équipement qui sont en augmentation de 12,5 M€. Ces dépenses correspondent à :

- Des travaux d'aménagement et de maintenance sur les réseaux de collecte (14,8 M€), dont les travaux de renouvellement et de réhabilitation des réseaux d'eaux usées ;
- Les travaux en cours des stations de Brécé, Cintré et Romillé (6,2 M€) ;
- L'aménagement et la maintenance des ouvrages de traitement (5 M€) avec principalement l'acquisition des terrains et équipements d'assainissement collectifs de la commune de Longaulnay (1,25 M€), la poursuite de la réalisation des modulaires à Pacé et Saint-Erblon (1,13 M€) et le renouvellement d'équipements à la station d'épuration de Beaurade ;

Les recettes d'investissement atteignent 12,99 M€ et comprennent majoritairement un emprunt de 6 M€. Elles incluent par ailleurs le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) à hauteur de 3,80 M€, et des subventions à hauteur de 1,43 M€ attribuées essentiellement par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour la réalisation du bassin tampon rue Saint-Hélier (0,70 M€) et l'extension de la station d'épuration de Brécé (0,41 M€).

Enfin, Rennes Métropole avec son budget assainissement participe à la solidarité locale. Pour cela, Rennes Métropole contribue au Fonds de Solidarité au Logement (FSL). Ce fonds est notamment destiné à aider les personnes rencontrant des difficultés pour accéder à un logement ou à s'y maintenir par l'octroi d'aides financières notamment pour le paiement des factures de fluides d'eau et d'assainissement. En 2024, la contribution au FSL s'est élevée à 24 000 €. Le budget assainissement finance également le chèque eau qui est une aide de 20 € pour les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire sans participation financière qui ont des charges d'eau et d'assainissement. En 2024, 15 931 personnes ont bénéficié de l'aide chèque eau pour 318 620 €, ce qui représente un taux d'efficacité du dispositif de 86,5 %, relativement stable par rapport à 2023.

Le service public d'assainissement non collectif :
À côté de la compétence assainissement collectif, Rennes Métropole exerce également le Service Public d'assainissement non collectif. Celui-ci est assuré en régie directe par Rennes Métropole sur l'ensemble de son territoire.

D'un point de vue technique, en 2024, le nombre d'abonnés à l'assainissement non collectif sur le périmètre de Rennes Métropole s'élève à 9 769 pour un nombre d'habitants estimé à 24 423.

D'un point de vue budgétaire, les opérations relatives au service public de l'assainissement non collectif (SPANC) représentent un volume financier peu important au sein du budget annexe assainissement. Elles sont individualisées ou bien recalculées en fonction de leur nature. Le résultat est donc à analyser avec mesure.

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 324 k€, réparties entre :

- Les charges de personnel à hauteur de 263,6 K€, lesquelles représentent presque 81 % des dépenses d'exploitation. Les dépenses directes portées par le budget régie assainissement sont refacturées au budget SPANC en fonction du niveau d'activité constaté annuellement ;
- Les charges à caractère général d'un total de 60,4 K€, qui ont trait à la rémunération des délégataires des services publics d'eau potable pour leur prestation de recouvrement de la redevance d'assainissement non collectif (34,7 K€), et à la refacturation de frais généraux globalisés au budget régie (25,7 K€).

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-213500242-20260507-DE26_61-DE

DÉLIBÉRATION

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
VILLE DE BETTON
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 06/05/2026

Les recettes d'exploitation s'établissent à 240,7 K€ et sont composées pour l'essentiel des redevances pour l'assainissement non collectif (239,9 K€).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

DE PRENDRE ACTE du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement sur son territoire.

Le Conseil municipal prend acte

A BETTON, LE 6 MAI 2026

Le secrétaire de séance

Tiaray TOTO-ZARASOA

Le président de séance

François BROCHAIN